

République Française Département de Saône-et-Loire	Date de convocation : 23 novembre 2023 Date d'affichage : 23 novembre 2023	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE <b>Séance du 28 novembre 2023</b>
--	---	---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre 20 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

**MEMBRES :**

En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants: 12  
Pour: 12  
Contre: 0  
Abstentions : 0

**Présents :** Mireille PERRET, Maxime TERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Marie José BERNET, Mathieu TRIBOULET, Joseph DE SONIS, Jean-Yves MIDEY, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Marie-Claude WILSON

**Représentés:** Grégory BARBET par Catherine CANARD

**Excusés:** Laurence CHOMIENNE

**Absents:** Pascal DURAND

**Secrétaire de séance:** Mireille PERRET

**Objet: SYDESL Dossier n° 385086 Renouvellement éclairage public vétuste - Luminaires, projecteurs et horloges vétustes**

Le SYDESL a étudié le projet d'Eclairage Public, détaillé dans le dossier n° 385086\_EPVET\_1 ci-joint et dont le plan de financement est établi ci-après.

Les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention nous permettent d'obtenir une aide de 35% du montant éligible HT, à laquelle s'ajoute une aide Fonds Vert de 30% du montant total HT.

En conséquence, le montant résiduel à votre charge pour les travaux s'élèverait à environ 8 200,00 €.

**Coûts estimatifs des travaux**

	Total Travaux HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL / Fert	Contribution du tiers
EP Renouvellement Vétuste	23 318,49 €	23 318,49 €	15 157,02 €	8 161,47 €
<b>Total des travaux</b>	<b>23 318,49 €</b>	<b>23 318,49 €</b>	<b>15 157,02 €</b>	<b>8 161,47 €</b>

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, (12 pour, dont 11 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

**VALIDE** la proposition et le coût approximatif

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider le devis auprès du SYDESL.

Se renseigner auprès du SYDESL pour la couleur de l'éclairage.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,  
Josiane CASBOLT

  
Le Maire  
Josiane CASBOLT